

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2025

Délibération n° DL-250410-051

Objet :

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Remplacement et nomination d'un membre

Date de la convocation : 4 avril
2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 16
Procurations : 8

Votants : 24
Pour : 24

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjointes - Mmes Bernadette MARC et Marie-Claude DRABEK, Mme Andrée GINOUX, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mmes Emmanuelle CARBONNE et Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL, Mme Nadia OULD AMER.

Excusés : M. Laurent SAADI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Jean-Pierre CABARET (procuration à Mme Bernadette MARC) M. Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), Mme Laurence SÉNÉGAS (procuration à Mme Nadia OULD AMER), M. Cédric PALLUEL (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM).

Absents : Mme Isabelle MANTEAU, MM. Julien LASSALLE, Maxime LACOSTE, Stéphane FILLION et Sébastien BROS

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MARCHAND

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 081-218102713-20250410-DL250410051-AR

A la demande de M. le Maire, Mme Laurence BLANC, Adjointe à la Cohésion Sociale et aux solidarités indique qu'en vertu de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS est un établissement public administratif administré par un conseil d'administration présidé par le maire. Outre son président, le conseil d'administration comprend des membres du conseil municipal élus en son sein, à la représentation proportionnelle, dans la limite maximale de 8.

Par délibération n° DL-200525-0024 du 25 mai 2020 modifiée par délibération n° DL-220707-0080 du 7 juillet 2022, le conseil d'administration du CCAS a été constitué comme suit :

- **Liste « Un Avenir ensemble pour Saint-Sulpice »**
 - * Mme Hanane MAALLEM,
 - * Mme Laurence BLANC,
 - * Mme Bekhta BOUZID,
 - * M. Alain OURLIAC,
 - * Mme Marie-Claude DRABEK,

- * Mme Bernadette MARC.
- **Liste « Saint-Sulpice Active et Citoyenne »**
 - * M. Julien LASSALLE.
- **Liste « Saint-Sulpice, C'est Vous »**
 - * Mme Valérie BEAUD.

Suite à la démission de Mme Bekhta ELABBAS BOUZID en date du 28 mars 2025, élue de la liste majoritaire « Un Avenir ensemble pour Saint-Sulpice », il convient de nommer un membre titulaire de cette liste.

Mme Muriel PHILIPPE a répondu favorablement pour occuper ce siège.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'action sociale ;
- Vu la délibération n° DL-200525-0024 du 25 mai 2020 constituant le Conseil d'administration du CCAS modifiée par la délibération n°DL-220707-0080 du 7 juillet 2022 ;
- Considérant la vacance d'un siège au sein du collège des membres élus ;
- Considérant qu'il est nécessaire pour assurer le bon déroulement des affaires du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, de reconstituer la composition ;

DÉCIDE

- A l'unanimité de procéder à l'élection à main levée d'un membre de la liste « Un Avenir ensemble pour Saint-Sulpice »,
- D'élire le membre à remplacer du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- D'établir la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :
 - **Liste « Un Avenir ensemble pour Saint-Sulpice »**
 - * Mme Hanane MAALLEM,
 - * Mme Laurence BLANC,
 - * M. Alain OURLIAC,
 - * Mme Marie-Claude DRABEK,
 - * Mme Bernadette MARC,
 - * Mme Muriel PHILIPPE.
 - **Liste « Saint-Sulpice Active et Citoyenne »**
 - * M. Julien LASSALLE.
 - **Liste « Saint-Sulpice, C'est Vous »**
 - * Mme Valerie BEAUD

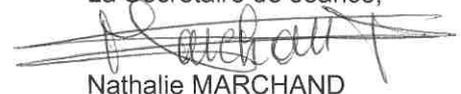
Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,



Nathalie MARCHAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.